

Construction du nouveau contrat « Engagements Quartiers 2030 » au titre de la politique de la ville

Note méthodologique - ORIV / 31 juillet 2023

LES ÉLÉMENTS DE REFERENCE

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, au bénéfice des quartiers (urbains) défavorisés et de leurs habitants. « La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment. »

En attente d'un cadrage plus précis (circulaire à paraître prochainement et/ou intervention de la secrétaire d'État à la ville, nommée le 20 juillet 2023, Sabrina AGRESTI-ROUBACHE), les **éléments d'information disponibles concernant la prochaine contractualisation** relative à la politique de la ville résultent des **documents suivants** :

- Le nouveau cadre de l'action publique en faveur des quartiers, c'est le plan « [Quartiers 2030](#) » annoncé par le Président de la République en avril 2022.
- Une circulaire du 3 avril 2023 qui présente le cadrage général de la nouvelle contractualisation autour de trois enjeux :
 - un zonage actualisé (géographie prioritaire),
 - une participation ravivée,
 - une contractualisation resserrée.
- Une lettre de l'ANCT du 13 avril 2023 relatif à la géographie prioritaire.
- Une circulaire du 15 mai 2023 qui précise le volet participation, et plus largement l'enjeu de la « concertation citoyenne », en lien avec les premières recommandations de la commission « participation citoyenne » présidée par Mohammed MECHMACHE. Cette commission a été mise en place par le ministre de la ville et du logement, Olivier KLEIN, le 6 mars 2023.

LE CADRAGE GÉNÉRAL

La nouvelle contractualisation est appelée « **Engagements Quartiers 2030** ».

Elle s'inscrit dans le **cadre légal préexistant**, à savoir celui de la [loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014](#) qui est à l'origine de la création des « contrats de ville » (2015-2023).

Il s'agit d'un **contrat « unique »** qui vise à rassembler tous les contrats en lien avec le territoire (par exemple : cités éducatives, abatement TFPB, dotation politique de la ville, action de la BPI sur l'entrepreneuriat, etc.).

La **mobilisation du droit commun** reste un enjeu majeur de ce contrat.

« Engagements Quartiers 2030 » : un contrat signé pour la période 2024-2030.

Il s'agit d'un contrat organisé en deux temps, soit deux périodes de 3 ans afin de permettre l'ajustement des contenus après les élections municipales de 2026. L'année 2027 permettra un bilan intermédiaire visant à réinterroger les priorités initiales.

Ce contrat repose sur les **enjeux suivants** :

⇒ La **prise en compte des réalités territoriales** (dans une logique d'élaboration de projets de territoire). Il faut partir des singularités de chaque quartier, être au plus proche des habitants et de leurs attentes et avoir un principe d'adaptation au territoire.

⇒ La **mobilisation et la participation des habitants**.

Un contrat élaboré à partir des attentes et besoins des habitants issus de **démarche de « concertation citoyenne »** (réunions physiques, numériques, tables de quartier, conseils citoyens s'ils fonctionnent...) et la **prise en compte des besoins identifiés par les autres acteurs du contrat de ville**. Ceci pour une élaboration du document-cadre début 2024.

Si la mise en place des conseils citoyens était une obligation dans le cadre des contrats de ville, la philosophie qui prévaut dorénavant est de recourir à différentes formes de participation : notamment les « [tables de quartier](#) ».

« Je ne souhaite pas enterrer les conseils citoyens, ceux qui souhaitent continuer d'exercer la participation citoyenne sous cette forme le pourront. Mais nous souhaitons élargir le format à d'autres formes de participation. Cela peut être une table de quartier, une agora citoyenne... Laissons les formes de participation d'habitants se développer pour répondre à leurs problématiques. Les quartiers populaires pourraient même devenir des modèles pour d'autres formes de participation ailleurs », avait déclaré Olivier Klein.

Pour en savoir plus sur la philosophie de la « concertation citoyenne » [disponible à l'espace dédié « ressources politique de la ville » du site internet de l'ORIV : <https://www.oriv.org/publication/espace-ressources-politique-de-la-ville-acces-restreint/>] :

- ORIV - Politique de la ville Éléments relatifs à la prochaine contractualisation « Quartiers 2030 » - juin 2023
- ORIV - Mobilisation de la parole des habitants de quartier populaire - Note méthodologique - Juin 2023

⇒ Des **priorités resserrées qui articulent attentes et besoins des habitants et enjeux de politiques publiques de l'État** au nombre de quatre : emploi, transitions, émancipation, sécurité.

Il s'agit donc à la fois d'élaborer des contrats de projets mobilisant tous les acteurs, à partir de l'expression des habitants et de se donner des priorités resserrées dans le cadre de la construction des futurs contrats, en partant des enjeux de chaque territoire et des enjeux nationaux (cf. ci-dessus).

L'idée est de concentrer le contrat (et donc les moyens) de la politique de la ville et ceux des partenaires sur **quelques priorités articulant les enjeux identifiés sur les territoires et les priorités gouvernementales** qui sont au titre de quatre.

Elles ont été rappelées par le ministre de la Ville et du Logement (Olivier KLEIN) à l'occasion de plusieurs interventions :

- L'emploi (formation, insertion, emploi et entrepreneuriat...)
- Les transitions (santé, numérique, écologie...)
- L'émancipation (réussite éducative, sport, culture, lutte contre les discriminations...)
- La sécurité (laïcité, citoyenneté, valeurs de la République...).

LES DIMENSIONS À TRAVAILLER

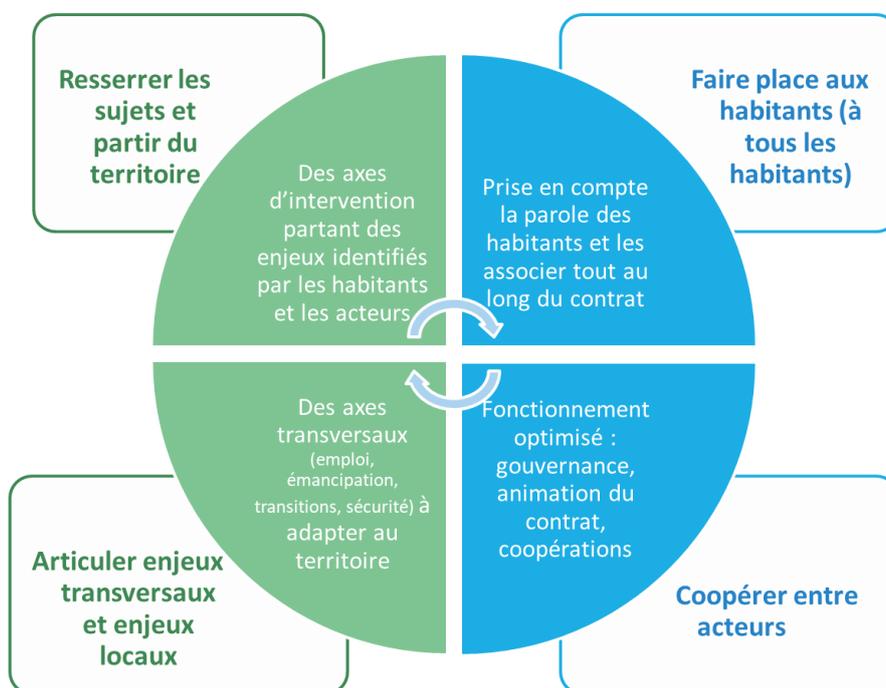


Au regard des informations disponibles (présentées précédemment), des éléments issus des différentes évaluations et des différentes prises de position depuis un an, il est possible de schématiser les enjeux de la prochaine contractualisation par un cercle vertueux (cf. document page suivante).

Pour comprendre le schéma :

⇒ Les dimensions en vert [« resserrer les sujets et partir du territoire » et « articuler enjeux transversaux et enjeux locaux »] renvoient au contenu du prochain contrat qui doit se construire et se décliner en premier lieu sur la base des besoins et attentes des habitants du territoire d'intervention (géographie prioritaire) tout en articulant ces éléments aux quatre axes de politique publique portée par le gouvernement au titre du quinquennat (cf. « Quatre axes pour une France plus juste et plus

indépendante » : <https://www.gouvernement.fr/politiques-prioritaires>). Le prochain contrat doit également permettre une articulation entre les réalités de chaque territoire (quartier prioritaire, niveau infracommunal) tout en tenant compte d'enjeux transversaux qui peuvent relever d'un niveau communal ou supra-communal.



⇒ Les dimensions en bleu [« faire place aux habitants (à tous les habitants) » et « coopérer entre acteurs »] renvoient au fonctionnement du prochain contrat qui doit se construire en lien avec les acteurs et permettre un fonctionnement optimisé. Il doit faire place aux habitants, dans la phase d'élaboration du contrat, mais également au quotidien de son fonctionnement.

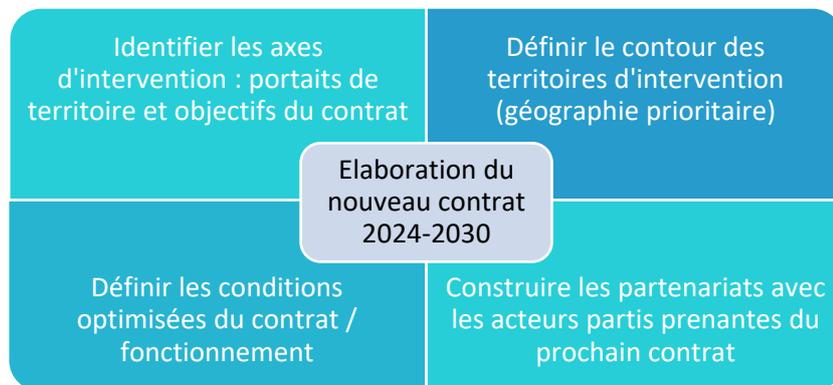
L'ÉLABORATION DU CONTRAT : LES INCONTOURNABLES

Au regard des principes identifiés précédemment, on peut structurer l'élaboration du contrat « Engagements Quartiers 2030 » autour de quatre grandes dimensions qui peuvent se travailler pour partie en parallèle :

- **Élaborer les contenus de la nouvelle contractualisation pour la période 2024-2030.**
Cette étape repose sur l'élaboration de « projets de territoire » sur deux phases distinctes : réaliser des portraits de territoire puis, sur cette base, identifier les objectifs à remplir dans le cadre du contrat.
- **Négocier et circonscrire les nouveaux territoires d'intervention.**
Cette étape relève plus particulièrement de l'initiative de l'État qui est amené à engager une discussion avec les collectivités, villes et intercommunalités concernées, pour définir le contour de la prochaine géographie prioritaire, et donc des territoires concernés par le contrat de ville.
La géographie prioritaire mise en place dans le cadre de la nouvelle contractualisation repose sur un ajustement. Elle se base sur les mêmes critères que ceux ayant prévalu dans le cadre de la loi du 21 février 2014 : carroyage (densité de population) et critère de pauvreté, entendu comme un indice révélateur des vulnérabilités rencontrées par les habitants.
- **Identifier les conditions de fonctionnement** de la future contractualisation (pilotage, gouvernance, ingénierie, animation, place des habitants et des acteurs, partenariats / mobilisation des partenaires, lien aux porteurs de projet, modalités d'intervention...).

- **Construire les partenariats** pour permettre la mise en œuvre des axes d'intervention. C'est également sur cette étape que se construiront les engagements et la signature du contrat.

Le schéma ci-dessous illustre ces différentes étapes :



Les zooms suivants reviennent plus concrètement sur ces différentes étapes.

ZOOM SUR LES PROJETS DE TERRITOIRE

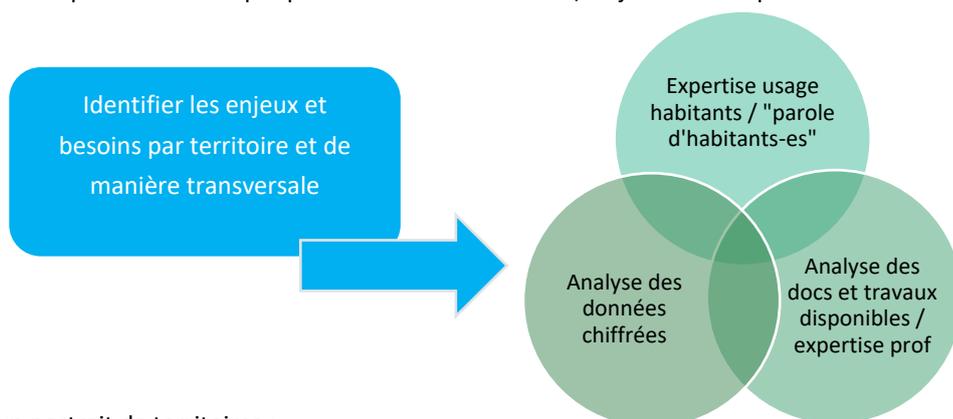


Cette étape vise à identifier les attentes et besoins par territoire et de manière transversale afin de définir les axes d'intervention du contrat « Quartiers 2030 ».

Recueillir les attentes et besoins des habitants : élaborer des portraits de territoire

La réflexion relève de plusieurs échelles, celle du territoire de vie (en lien avec le périmètre retenu au titre de la géographie prioritaire) et plus largement de l'environnement de ce territoire (autres quartiers, ville et intercommunalité dans une approche d'interdépendance entre les territoires). Dans le cadre de cette étape, il ne s'agit pas seulement d'identifier ce qui ne fonctionne pas, ce qui pose problème, mais aussi d'identifier la manière dont, collectivement et au regard des atouts et limites du territoire, on va pouvoir agir.

Trois aspects sont à prendre en compte pour identifier les besoins / enjeux sur chaque territoire :



Pour réaliser un portrait de territoires :

- Différentes dimensions à observer : la situation sociodémographique des habitants, mais aussi la situation urbanistique, l'état des lieux du logement, l'analyse des équipements et des services, le lien aux autres quartiers, le fonctionnement du système d'acteurs...
- Différentes échelles à prendre en compte : intercommunalité, commune(s) et quartier(s) prioritaire(s).

Concernant les données chiffrées, celles disponibles à l'échelle des QPV et relevant des données publiques, sont issues des sources suivantes :

Source	Type de données	Disponibilité	Date	Commentaire
Recensement Population – RP (INSEE)	Nombre d'habitants par quartier prioritaire de la politique de la ville.	Disponible pour les RP 2013 et 2018 seulement	RP 2013 et 2018	Données effectives
Recensement Population – RP (INSEE)	Données sociodémographiques permettant de caractériser la population, les enjeux de scolarisation et d'emploi ainsi que de mobilité.	Comparable entre deux périodes de 5 ans	RP 2015 et 2019	Estimation
DEFM (Pôle emploi)	Données relatives aux demandeurs d'emploi en fin de mois.	Disponible par année	Donnée la plus récente fin 2021	Données disponibles de 2016 à 2021
DEFM (Pôle Emploi)	Données relatives aux demandeurs d'emploi en fin de mois.	Disponible par trimestre	Données les plus récentes : 1er trimestre 2023	Données disponibles sur plusieurs années de 2018 à 2023 par trimestre https://sig.ville.gouv.fr/page/214/les-donnees
Répertoire du Parc Locatif social - RPLS	Données relatives aux logements sociaux.	Disponible par année	Donnée la plus récente janvier 2021	Données disponibles de 2019 à 2021
Bénéficiaires des allocations de la CAF - CNAF	Données rendant compte du nombre et des caractéristiques des bénéficiaires des allocations de la CAF. Elles permettent d'identifier les vulnérabilités.	Disponible par année	Donnée la plus récente est celle de fin 2021	Données disponibles de 2015 à 2021
Bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie	Données relatives aux situations de précarité en matière de santé.	Disponible par année	Donnée la plus récente début 2022	Données disponibles de 2016 à 2022
Fichier localisé social et fiscal – FiLoSoFi	Ce fichier permet de disposer du revenu médian (revenus disponibles) et le taux de pauvreté	Disponible par année	Donnée la plus récente fin 2020	Données disponibles de 2015 à 2020

Ces données sont accessibles via deux liens internet (sachant qu'elles ne se présentent pas de la même manière) :

- Fichiers reprenant tous les quartiers prioritaires (excel) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2500477>
- Fiches par quartier prioritaire (document pdf) : <https://sig.ville.gouv.fr/>

Pour mieux caractériser les enjeux des quartiers prioritaires, les données clés comparables dans le temps et par territoire (au niveau des communes et EPCI) sont accessibles :

- RP 2019 : <https://www.insee.fr/fr/information/6444222>
- RP 2015 : <https://www.insee.fr/fr/information/3561862>).

Agir pour les habitants des quartiers : définir les objectifs à atteindre

Sur la base des « portraits de quartier » :

- Identifier les "objets de travail", les objectifs qui vont constituer les axes de travail du prochain contrat.
- Travailler sur ces objets pour en faire des objectifs opérationnels : Quoi ? Pourquoi ? Comment ? avec qui ? Auprès de qui ? Quels atouts à mobiliser ? Quels freins à travailler ?...

Construire les partenariats à partir des objectifs identifiés

Sur la base de ces éléments, il s'agit de négocier avec les partenaires / décideurs pour construire des engagements en lien avec les objectifs identifiés.

ZOOM SUR LE FONCTIONNEMENT DU PROCHAIN CONTRAT

La politique de la ville repose sur une démarche contractuelle, qui implique à minima l'État et les collectivités (EPCI et ville(s)) concernées par un territoire relevant de la géographie prioritaire. Cela suppose donc un travail en commun pour construire ces différentes étapes. L'action en faveur des habitants et habitantes de ces territoires s'appuie nécessairement sur les acteurs qui y vivent, qui y travaillent, qui y interviennent (par leurs actions ou leurs décisions) ou qui en sont des usagers.

À ce titre, il s'agit de travailler sur les éléments assurant un fonctionnement optimisé du contrat.

- Les dimensions à traiter : gouvernance, ingénierie, fonctionnement du système d'acteurs, participation citoyenne, modalités de soutien des acteurs / porteurs de projets, financements, suivi / évaluation...
- Une approche en termes d'instances, d'outils, mais aussi de modalités de travail (animation, coordination, coopération...).
- Un enjeu de contractualisation avec les partenaires.

Cette phase doit porter une attention particulière sur le fait de « mobiliser la parole des habitants-es »¹ dans les démarches de diagnostics, d'élaboration de rapports, d'analyse ... dans la mesure où ils sont les premiers concernés, les premiers observateurs : compétence / expertise d'usage.

Pour autant cet enjeu nécessite un investissement, de la méthode, qui suppose de connaître et reconnaître l'existant sur le territoire, qui repose sur une adaptation aux réalités locales et à la sociographie du territoire, qui s'invente au fil des démarches et qui s'adapte aux territoires (pas de démarches types).

On peut identifier les points de vigilance suivants :

- Une reconnaissance de la parole des habitants-es (et donc en parallèle une volonté de favoriser la participation des habitants-es), mais sans primauté des uns ou des autres : travailler l'individuel et le collectif, les structures organisées ou non... reconnaître la diversité des paroles et les modes d'expression.
- Une volonté de ne pas opposer la prise de parole d'habitants-es et celles des autres acteurs usagers du territoire. C'est donc croiser les analyses, les prises de parole... les articuler.
- Une valorisation de toutes les formes d'expression ... en reconnaissant le fait que les habitants-es peuvent exprimer des points de vue hors des temps dédiés à cela !

Pour accéder aux différents documents évoqués, accéder à « l'espace ressources politique de la ville » :

<https://www.oriv.org/publication/espace-ressources-politique-de-la-ville-acces-restreint/>

Cet espace est dédié aux référents politique de la ville du Grand Est (services des collectivités et de l'État).

Merci de s'adresser à l'ORIV pour disposer du mot de passe : m.maffessoli@oriv.fr

¹ <https://www.oriv.org/publication/mobilisation-de-la-parole-des-habitants-et-renovation-urbaine/?hilit=mobilisation>

Le contrat « Quartiers 2030 » 2024-2030

